



DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNALC POUR LA CAPA DES CERTIFIÉS CLASSE NORMALE

AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ

30 avril 2021

Concernant tout d'abord la situation sanitaire, le SNALC s'indigne du traitement qui a été réservé aux enseignants depuis plus d'un an : alors qu'ils sont des salariés extrêmement exposés car travaillant avec un public nombreux en lieu clos, non seulement il n'a pas été fait le choix de les vacciner prioritairement après les personnels de santé comme cela a été acté dans d'autres pays, mais en plus on leur a fait courir des risques élevés en ne leur fournissant pas les masques les plus protecteurs et en exigeant la présence physique en début d'année scolaire d'enseignants ayant pourtant de graves pathologies. Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat qui a déjugé l'Education Nationale a montré bien plus d'intérêt pour la sécurité sanitaire des professeurs que leur propre ministère.

Déni et mépris, en effet, voilà à quoi peut se résumer la politique éducative actuelle. Alors que les dégâts de cette crise sans précédent sont déjà bien mesurables en matière d'apprentissages, de conditions de travail, de santé psychique, le ministère a cru bon de rendre 640 millions d'euros, en plus des économies déjà programmées, notamment par le biais des suppressions de postes. Il reste sourd aux demandes intersyndicales d'aménagements ou de suppressions d'épreuves du fait, notamment, des inégalités d'enseignement entre établissements (présentiel continu à 100%, hybride selon différentes modalités, etc.). Il a fait reprendre les cours ces jours-ci sans véritable changement de protocole, sans demi-groupes en collège, hormis dans les départements en zone d'alerte maximale pour les 4^e et 3^e seulement, malgré le niveau toujours élevé de contaminations. Il n'a toujours rien décidé pour la ventilation des salles de classe, l'extraction de CO₂, l'usage de peinture virucide, tous moyens ayant pourtant montré leur efficacité. Il n'avait d'ailleurs en rien préparé la fermeture des écoles – ni leur réouverture – si l'on en juge notamment par les problèmes informatiques rencontrés ces derniers temps... Nous ne dirons rien de la sinistre farce du Grenelle de l'Education ni d'une revalorisation initialement annoncée comme historique et au sujet de laquelle les enseignants attendent toujours depuis le 03 février où elle devait être faite une déclaration de Jean-Michel Blanquer... « Passons, passons, puisque tout passe / Je me retournerai souvent », comme disait Apollinaire...

Le gel du point d'indice restant bloqué, quelles sont les possibilités offertes aux enseignants d'enrayer leur inexorable paupérisation ? Pour l'essentiel, les heures supplémentaires sous-payées, les missions particulières (en nombre si limité) et le PPCR, tromperie que ne cesse de dénoncer le SNALC, puisqu'il ne permet plus à un professeur d'être acteur de sa carrière, qu'il est la cause d'une diminution des avancements à partir de la hors-

classe dans la mesure où l'accès à la classe exceptionnelle est très faible, soit parce que les quotas de promotion sont ridiculement bas pour le vivier 2, soit parce que les critères d'accès sont bien trop restrictifs pour le vivier 1.

Concernant la CAPA qui nous réunit, la dernière hélas à examiner ces passages d'échelon accélérés, du fait de l'unique Loi « Transformation de la Fonction publique », le SNALC veut insister sur le déséquilibre observé dans la répartition hommes/femmes.

- Pour le 7ème échelon

Les hommes représentent 25% des promouvables mais ne sont que 20,5 % des promus.

Pour ramener ce chiffre aux alentours de 25% il faut 4 ou 5 hommes en plus.

Si l'on en rajoute 4, le pourcentage devient 24,65%. Si l'on en rajoute 5, il passe à 26%.

Or le pourcentage d'hommes dans les corps des certifiés est égal à 35,60% et comme l'indique le BO spécial n°9 du 5 novembre 2020, « *le ministère s'attache à ce que la répartition des promotions corresponde à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables et se rapproche de leur représentation dans les effectifs du corps* ».

C'est donc la deuxième solution qu'il faut privilégier.

Le SNALC demande, pour l'avancement accéléré au 7ème échelon, que les 5 dernières femmes proposées cèdent leur place aux 5 premiers hommes non proposés.

- Pour le 9ème échelon

Les hommes représentent 27,73% des promouvables mais ne sont que 24,3 % des promus.

Pour ramener ce chiffre autour de 27,73%, il faut 3 ou 4 hommes en plus.

Si on en rajoute 3, le pourcentage devient 27,1%. Si on en rajoute 4, il devient 28%.

Pour les mêmes raisons que pour l'avancement accéléré au 7ème échelon, il faut choisir la deuxième possibilité pour se rapprocher des 35,6 % que représentent les hommes dans le corps des certifiés.

Le SNALC demande, pour l'avancement accéléré au 9ème échelon, que les 4 dernières femmes proposées cèdent leur place aux 4 premiers hommes non proposés.

D'autre part, le SNALC fait observer que certaines disciplines sont sous-représentées dans les passages accélérés, indépendamment de leur « poids » parmi l'ensemble des autres disciplines.

- Pour le 7ème échelon, les lettres classiques (sur 3 promouvables) et les SII (sur 5 promouvables) n'ont aucun promu au 7ème échelon par accélération et l'éco-gestion n'en a qu'un seul (pour 7 promouvables).

- Pour le 9ème échelon, l'italien n'a aucun promu (sur 5 promouvables), l'éducation musicale et la technologie n'en ont qu'un (pour 5 promouvables).

Une situation bien difficile à comprendre pour les professeurs desdites disciplines...

Enfin, le SNALC ne saurait clore sa prise de parole sans saluer, comme toujours, le très grand professionnalisme et la courtoise disponibilité de Madame Gentet. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.